



**57^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
31 MAI AU 7 JUIN 2025
VICTORIA FALLS (ZIMBABWE)**

**MOTION SUR L'INTENSIFICATION DES EFFORTS VISANT À EMPÊCHER
LA PROPAGATION ET L'IMPACT DU VIH ET DU SIDA DANS LA RÉGION DE
LA SADC**

Auteur de la motion/Motionnaire : Hon. Bonginkosi Success Madikizela,
Afrique du Sud

Nom du Parlementaire qui l'appuie/Comotionnaire : Hon. Mpho Morolong,
Botswana

**Date prévue pour déposer la Motion devant l'Assemblée plénière : 5 juin
2025**

Requête proposée par la Motion : *Que la 57^{ème} Session de l'Assemblée plénière du
FP-SADC :-*

NOTANT que les effets néfastes de l'épidémie du VIH et du sida sur le développement social, politique et économique demeurent l'un des défis les plus pressants auxquels font face la région de la SADC dans ses efforts pour approfondir son intégration ;

PRÉOCCUPÉS par le fait que la région de la SADC continue de supporter une charge disproportionnée de l'épidémie mondiale de VIH, environ 34 % de toutes les personnes vivant avec le VIH dans le monde résidant dans la région, selon l'ONUSIDA ;

RECONNAISSANT que le VIH et le sida ont eu un impact sans précédent et dévastateur sur l'ensemble de la région, les taux élevés de mortalité des adultes entraînant un nombre croissant d'orphelins, plus de 5,5 millions d'enfants âgés de 0 à 17 ans étant devenus orphelins à la fin de 2003 et, dans certains États

membres, jusqu'à 20 % des enfants ayant perdu l'un de leurs parents ou les deux à cause de la maladie ;

RAPPELANT la Déclaration de la SADC sur l'accélération de l'action pour mettre fin au sida, un engagement régional contraignant visant à éliminer le sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 grâce à :

RAPPELANT la Déclaration de la SADC sur l'accélération de l'action pour mettre fin au sida, un engagement régional contraignant visant à éliminer le VIH et le sida en tant que menace à la santé publique dans la région de la SADC d'ici à 2030, par les moyens suivants :

- (i) Renforcer la prévention et la mobilisation de la société ;
- (ii) Élargir l'accès aux services de conseil, de dépistage, de traitement et de soutien ;
- (iii) Mobiliser des ressources financières accrues pour lutter contre le VIH et le sida ;
- (iv) Renforcer des mécanismes de suivi et d'évaluation ;

RAPPELANT EN OUTRE les articles 26 et 27 du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, qui chargent les États membres de la SADC de répondre aux besoins spécifiques aux sexes en matière de soins de santé liés au VIH et au sida, tout en garantissant l'accès universel au traitement pour toutes les personnes infectées et la protection des filles contre des pratiques préjudiciables ;

PRÉOCCUPÉS par le fait que la diminution de l'aide publique au développement (APD) pour les programmes de lutte contre le VIH menace la durabilité des progrès réalisés dans la région ; par exemple, l'ONUSIDA signale que les ressources mondiales disponibles pour les ripostes au VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire sont tombées à 20,8 milliards de dollars en 2022, soit plus de 8 milliards de dollars de moins que les estimations des besoins annuels d'ici à 2025 ;

ALARMÉS par le fait que, si des mesures urgentes ne sont pas prises pour combler le déficit de financement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 95-95-95 et dans l'élimination de la transmission verticale chez les enfants risquent d'être réduits à néant ;

RECONNAISSANT que l'augmentation du financement national est non seulement vitale pour atténuer le retrait des donateurs, mais aussi essentielle pour mettre en place des systèmes de santé durables et résistants, capables de soutenir les efforts de prévention et de traitement du VIH ;

SOULIGNANT le rôle essentiel des parlements nationaux dans l'obtention des allocations budgétaires nationales adéquates pour la lutte contre le VIH, le

renforcement des cadres juridiques, contraindre les gouvernements à rendre des comptes et la garantie d'une participation exempte de toute exclusion des parties intéressées. ;

PAR CONSÉQUENT :

Invitons les États membres de la SADC à :

- (i) Accélérer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de la SADC sur l'accélération de l'action pour mettre fin au sida d'ici à 2030, également connue sous le nom de Déclaration de Dar es Salaam pour l'action visant à mettre fin au sida chez les enfants d'ici à 2030, en mettant particulièrement l'accent sur la coordination régionale et la responsabilisation partagée. ;
- (ii) Prendre de toute urgence des mesures pour respecter les dix engagements clés énoncés dans la Déclaration, qui doivent être pris pour mettre fin au sida chez les enfants, notamment en garantissant un dépistage et un traitement gratuits et universels pour tous les enfants et adolescents séropositifs et l'accès au traitement et aux soins pour toutes les femmes enceintes et allaitantes ;
- (iii) Investir dans des technologies numériques innovantes et les développer afin de faire participer les adolescents et les jeunes et de veiller à ce qu'ils bénéficient des services de prévention et de traitement du VIH complets, intégrés et adaptés à leurs besoins ;
- (iv) Travailler de manière proactive avec les organisations de la société civile et les communautés, y compris les hommes et les garçons, pour prévenir la violence basée sur le sexe et pour lutter contre les normes sexistes néfastes qui perpétuent la vulnérabilité au VIH ;
- (v) Donner la priorité au financement national durable des ripostes au VIH dans les budgets nationaux, avec un contrôle parlementaire actif pour garantir la reddition des comptes et l'alignement sur les engagements internationaux ; et
- (vi) Renforcer la capacité des parlements à participer aux processus de financement de la santé, à plaider en faveur de l'équité et de l'efficacité dans l'allocation des ressources et à défendre les besoins des populations clés et des groupes vulnérables.

SIGNATURE DE L'AUTEUR DE LA MOTION :
